



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur David HAEGY
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline RENAUD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Mélanie BALSON	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Valérie TEISSEIRE
	Monsieur François REBSAMEN	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
 Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
 Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

Rapport annuel diversité et égalité professionnelle femmes-hommes - Année 2025

La présentation annuelle du rapport égalité et diversité s'inscrit dans le cadre des obligations légales mais aussi dans les engagements prononcés de la collectivité qui se traduisent par la double labellisation égalité et diversité obtenue en 2018 et renouvelée en 2022. Un Audit sera réalisé par l'AFNOR du 10 au 18 décembre 2025 consolidé par l'évaluation d'un cabinet externe en 2025 dans la perspective d'une nouvelle labellisation pour 4 années supplémentaires.

Afin de présenter les résultats obtenus, les modalités de mise en œuvre de la politique de la collectivité en matière d'égalité et de diversité ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées, un rapport est rédigé chaque année depuis 2020. Il a pris une nouvelle forme en 2024 pour être davantage :

- En adéquation avec la structure du cahier des charges de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), et ainsi vérifier le respect des exigences des Labels ;
- Précis quant à des données ne figurant pas au bilan social ;
- Accessible à tous.

La dernière partie du rapport annuel est consacrée aux pistes d'amélioration identifiées lors de l'audit intermédiaire de l'AFNOR intervenu sur les mois de janvier et de février 2024 ainsi que celles repérées par les différentes parties prenantes internes et externes. D'ores et déjà, le diagnostic préparatoire réalisé début 2025 permet de présumer que 22 critères des labels sont performants, 17 sont conformes et 6 méritent une attention particulière dans le cadre du nouveau plan d'actions car ils correspondent à de nouvelles exigences du cahier des charges. Il s'agit, par exemple, d'intégrer les risques de biais en cas d'utilisation inappropriée d'outils utilisant de l'intelligence artificielle.

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité Social Territorial. Si le rapport permet d'identifier des progrès qui restent à accomplir, il met aussi en avant les bons résultats obtenus, par exemple en matière :

- d'accès à l'emploi, avec des indicateurs qui permettent de mesurer la proportion entre les candidatures de femmes et d'hommes et les personnes recrutées par famille de métiers ;
- d'égalité salariale à poste identique ;
- de parité dans les emplois de direction ;
- d'avancements de grade et de promotions internes avec des progressions de carrière cohérentes sur plusieurs années entre les décisions prises à ce sujet et la proportion de femmes et d'hommes remplissant les conditions ; les données analysées font aussi apparaître qu'il n'y a aucune discrimination à l'égard des femmes ayant un congé de maternité récent ;
- d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap avec un taux d'emploi de plus de 9 % alors que l'obligation légale est de 6 %.

Enfin, les actions de sensibilisation et de formation menées chaque année à l'attention de l'ensemble des agents montrent l'engagement de la collectivité à prévenir les comportements inappropriés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** du rapport annuel 2025 diversité et égalité professionnelle femmes - hommes.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

